Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

www.icna.fr

**Le 30 mars 2017**

# UNE RÉSOLUTION GÉNÉRALE EN QUESTION

Le SNCTA tenait son congrès du 20 au 24 mars derniers. Désigné syndicat majoritaire de la profession lors des élections professionnelles en 2014, sa résolution générale, définissant le cap de son action pour les années à venir, mérite une lecture attentive.

Ambiguïté sur la fonction publique et l'unité de la DGAC, accentuation des particularismes, du clivage nord/sud, et désormais, une localisation des revendications... L'UNSA-ICNA revient sur ce document d'orientation et exprime ses inquiétudes pour le corps.

## QUAND C'EST FLOU, IL Y A UN LOUP...

Dans sa résolution générale précédente, le SNCTA réclamait la fin des accords protocolaires DGAC et la création d'un budget annexe de la navigation aérienne, faisant de l'isolement de la DSNA du reste de la DGAC une revendication explicite. Si la signature du protocole 2016 et le choix du Gouvernement de plutôt défendre en Europe une DGAC avec une séparation uniquement fonctionnelle ont tout deux dû contribuer à atténuer cette exigence, le SNCTA continue de réclamer une présentation budgétaire permettant de dissocier les différentes directions de la DGAC (DSNA le prestataire, DSAC le surveillant, DTA le régulateur).

Si l'unique raison de cette revendication est de montrer que c'est la DSNA qui fait rentrer les redevances, et donc contribue très largement au budget de la DGAC, pour tenter maladroitement d'établir un lien entre les ressources générées par chacune des 3 directions et leurs dépenses de personnels, nul besoin de fragiliser les équilibres budgétaires de la DGAC. Il n'y aura aucune surprise, oui la DSNA est un prestataire de service avec une activité de production.

En revanche, si l'objet de la démarche, après les déceptions ou frustrations internes sur les valorisations indemnitaires obtenues par le SNCTA dans le dernier protocole comparées aux attentes de ses mandants, est d'insinuer que le seul moyen de faire miroiter des revalorisations significatives est de séparer la DSNA du reste de la DGAC, **alors non l'UNSA-ICNA ne relaiera pas cette illusion, et ne fera jamais croire aux ICNA qu'ils peuvent partir avec la caisse.**

## SERVICE PUBLIC OU FONCTION PUBLIQUE

Dans sa résolution générale, le SNCTA fait une distinction entre le service public, qu'il se dit prêt à défendre, et la fonction publique, dont une sortie dogmatique entraînerait son opposition. Pourquoi cette distinction ?

Le service public, c'est l'activité exercée dans le but de satisfaire un besoin d'intérêt général. Défendre le service public, c'est donc reconnaître le contrôle aérien comme un bien commun, dont les prix et le niveau de qualité sont ceux définis par le pouvoir politique et non les intérêts privés. Mais par délégation, une mission de service public peut être rendue par d'autres structures qu'une administration (concessions, établissements publics, voire sociétés).

Défendre le service public, ce n'est donc pas rappeler son attachement à défendre l'appartenance de la DSNA à la fonction publique de l'État. Et ce d'autant plus que les projets annoncés par plusieurs responsables politiques, n'ont rien de dogmatiques, mais s'inscrivent dans une volonté appuyée d'augmenter les désengagements de l'État.

**Pour l'UNSA, l'unité de la DGAC au sein de la fonction publique de l'État est la seule structure capable d'offrir aux personnels des statuts suffisamment solides pour assurer leurs missions et leurs responsabilités sereinement et sur la durée.** L'éclatement de la DGAC conduirait inexorablement à repositionner la DSNA dans une structure plus spécifique aux activités de service (Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), par exemple, largement régi par le droit privé et dont le personnel est soumis au Code du travail et s'assimile très largement aux salariés du secteur privé. D'ailleurs, EPIC, société de droit privé mais dont le capital appartient entièrement à l'État, ouverture du capital aux investisseurs privés, sont des cheminements que beaucoup d'activités de service public ont connus.

Néanmoins, l'UNSA-ICNA partage les inquiétudes du syndicat majoritaire sur les dangers que représentent différentes annonces de responsables politiques, sur le statut des fonctionnaires, comme sur l'exercice du droit de grève, et les défendra vigoureusement avec tous ceux qui partagent ces convictions.

## LES EXPÉRIMENTATIONS DU PROTOCOLE

Si en façade, le SNCTA se satisfait des expérimentations qu'il a obtenues dans le protocole, sur la durée, il semble qu'elles soient bel et bien intenables. Quelques mois tout juste après la signature, le syndicat majoritaire souhaite revenir sur des points ayant pourtant fait l'objet d'un accord avec lui.

Réveil difficile ou volonté de rejouer le match, les contrôleurs confrontés aux réalités des contraintes induites auraient-ils permis à l'exécutif du SNCTA une prise de conscience réelle ?

**La sous-évaluation de la casse d'un pilier pourtant fondamental de l'organisation du travail, qui a alimenté tant de discussions dans les centres, serait-elle désormais actée unanimement sur le front syndical ?**

## LE MANQUE D'EFFECTIFS

Le SNCTA s'alarme de la situation des effectifs actuels et à venir. La phrase serait juste cocasse si le sujet n'était pas aussi grave. Depuis sa création en 2009, l'UNSA-ICNA n'a eu de cesse d'alerter les ICNA et les autres syndicats des risques résultant de la signature de protocoles continuant d'acter la baisse des effectifs ICNA. La situation alarmante décrite aujourd'hui est le fruit d'une gestion des ressources humaines non dénoncée par le syndicat majoritaire depuis tant d'années.

**Sans la détermination et la pugnacité de l'UNSA-ICNA, cette question cruciale du recrutement des ICNA n'aurait pas trouvé une issue aussi favorable.** Alors que le SNCTA acceptait au CT DGAC du 31 mai 2016 un schéma d'emploi qui prévoyait 3 promotions d'ICNA en moins sur la période protocolaire, l'UNSA-ICNA insistait sur la nécessité de remplacer tous les départs, et obtenait l'arrêt des baisses d'effectifs quelques heures plus tard.

## RÉSOLUTION GÉNÉRALE OU COMMUNIQUÉ DE SECTION LOCALE

La résolution générale, comme son nom l'indique, se veut un document d'orientation générale. Il a donc plus vocation à résumer les grandes décisions qui vont marquer l'action du syndicat dans son ensemble, qu'à servir de tribune pour relayer des revendications locales. En braquant le projecteur ainsi sur deux mesures qu'il juge à tort spécifiques à deux centres, le SNCTA affiche délibérément un manque de vision collective et contrevient à son devoir de syndicat majoritaire.

**Pour l'UNSA-ICNA, le fossé qui se creuse entre des ICNA du même groupe résultant d'initiatives locales pour faire reconnaître des particularismes locaux est en train de causer un tort sérieux au corps des ICNA.**

Chacun pourrait y aller de son argumentaire pour persuader son voisin que sa situation est spécifique, et qu'un traitement particulier doit lui être réservé. Certaines situations, temporaires ou géographiques, relèvent en effet bien du cas particulier, mais l'accumulation de particularismes locaux ne peut qu'attiser les tensions et fragiliser l'unité du corps.

Sans réussir à pourvoir ses AVE et avec des départs en masse, pourquoi ne pas juger les problèmes d'attractivité du CRNA Nord au moins aussi sérieux ? N'ayant jamais réussi à atteindre son BO, pourquoi ne pas juger la situation des effectifs de Cayenne au moins aussi alarmante ?

Dans cette course à l'échalote, l'UNSA-ICNA refusera que de réelles difficultés organisationnelles servent de prétexte à de nouvelles spécificités indemnitaires déguisées. Les écarts entre rémunérations de contrôleurs du même groupe ne peuvent pas atteindre ceux existant entre plusieurs niveaux de groupes sans poser de questions.

**L'UNSA-ICNA l'a démontré avec sa revendication sur les effectifs, une vision claire et sur le long terme est indispensable pour protéger le corps ICNA soumis à la pression grandissante du trafic et à un système de management brutal incompatible avec la sérénité nécessaire à l'exercice de nos missions.**

**Les orientations retenues par le SNCTA —sur les sujets structurants de l'organisation de la DGAC et des conditions de travail— et la régionalisation des problématiques et des revendications du syndicat majoritaire ont donc de quoi inquiéter au sein des rangs du SNCTA, comme au sein du corps ICNA. Elles devront être précisées.**

***Congrès de l'UNSA-ICNA***
**Convoqué par la Commission Exécutive, l'UNSA-ICNA tiendra son congrès à Brest du 02 au 06 octobre 2017.**

**ICNA, informez-vous, rejoignez-nous**

**Notre site :** www.icna.fr | **Nous contacter :** unsa@icna.fr